



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 3 septembre 2019 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Daniel Racette et Alain Poissant et madame Annie Lussier.

Monsieur Marc Gaudreau était absent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Félix Champagne-Picotte et la directrice générale adjointe, Véronique Lussier étaient présents. La séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Adoption du *Règlement 2019-300 décrétant un emprunt pour l'achat d'un véhicule équipé de voirie*
 - 7.3 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 29 août 2019
8. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 8.1 Octroi d'un contrat pour la réfection de glissières de sécurité sur les rangs des Sloan et de l'Église et de la rue Principale
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Octroi d'un contrat pour le service d'alerte cellulaire bidirectionnelle
10. **GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS**
 - 10.1 Appui à la MRC des Jardins-de-Napierville pour une demande d'aide financière au programme Municipalité Amie des Aînés
11. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 11.1 Demande de dérogation mineure afin de permettre le lotissement d'un terrain situé en face du 571A, rang des Sloan d'une superficie inférieure à celle permise par le *Règlement de lotissement 2015-260*
12. **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 12.1 Confirmation de nomination du Contremaître – travaux publics
 - 12.2 Nomination d'un préventionniste haut risque
 - 12.3 Nomination de l'inspecteur en urbanisme et environnement
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **VARIA**
15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**



No de résolution
ou annotation

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-09-133 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR – aucune

1 personne présente

6. LÉGISLATION

19-09-134 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

19-09-135 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 2017-282 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 55 966,57 \$; **ET** que ce rapport soit classé sous le numéro **2019-09** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE

19-09-136 Adoption du Règlement 2019-300 décrétant un emprunt pour l'achat d'un véhicule équipé de voirie

CONSIDÉRANT QUE la camionnette Ford F-550 2008 ne répond pas aux besoins et exigences de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de posséder un camion 6 roues muni d'une benne basculante afin d'accomplir différents travaux, et ce, tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT le dépôt du règlement et qu'un avis de motion du présent règlement a été adopté, par la résolution 19-08-128, à la séance ordinaire tenue le 13 août 2019 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le *Règlement 2019-300 décrétant un emprunt pour l'achat d'un véhicule équipé de voirie* pour un montant n'excédant pas 100 000 \$ **ET** que le règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE



No de résolution
ou annotation

19-09-137 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 29 août 2019

CONSIDÉRANT l'article 2.1 du Règlement 2017-282 concernant les *Règles de contrôle et de suivi budgétaire* stipulant que le mouvement des crédits budgétaires doit être approuvés par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-123 concernant le dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses 2018-2019 au 31 mai 2019 et dont les projections de l'exercice courant étaient présentées ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des virements budgétaires pour répondre aux besoins financiers connus de l'exercice en cours et ainsi permettre un meilleur suivi des crédits budgétaires par l'administration ;

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER les virements budgétaires qui ont été faits selon la liste déposée le 29 août 2019.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#	Nom	Vote	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	

8. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

19-09-138 Octroi d'un contrat pour la réfection de glissières de sécurité sur les rangs des Sloan et de l'Église et de la rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration ;

CONSIDÉRANT QU'UN appel de soumissions a été effectué auprès de deux compagnies ;

CONSIDÉRANT QU'UNE seule compagnie a répondu et déposé une soumission conforme aux attentes de la Municipalité ;

Soumissionnaires

Prix soumis avant taxes

Entreprise Ployard 2000 inc.

10 296.01 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission a été réalisée et qu'elle convient aux demandes de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat pour la réfection de glissières de sécurité sur les rangs des Sloan et de l'Église et de la rue Principale à Entreprise Ployard 2000 inc. tel que stipulé dans la soumission pour un montant total de 8 155.00 \$ avant taxes que cette dépense soit payée via le programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#	Nom	Vote	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1	Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE	

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-09-139 Octroi d'un contrat pour le service d'alerte cellulaire bidirectionnelle

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat de service vient à échéance prochainement ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers doivent être joignables en tout temps en cas d'alerte ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est d'une durée de trois (3) ans venant à échéance en août 2022 ;

IL EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat pour le service d'alerte cellulaire bidirectionnelle à la compagnie CAUCA tel que stipulé dans la soumission pour un montant annuel total de 1 536 \$ avant taxes que cette dépense soit payée via budget de fonctionnement du Service de la sécurité incendie



No de résolution
ou annotation

ET d'autoriser le Directeur service de la sécurité en incendie à signer le contrat d'une durée de trois (3) ans au nom de la Municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)		
#	Prénom	Initiales	#	Prénom	Initiales	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5	Daniel Racette	O		
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6	Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :			ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :			REJETE	

10. GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

19-09-140 Appui à la MRC des Jardins-de-Napierville pour une demande d'aide financière au programme Municipalité Amie des Aînés

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés a lancé un appel de projets pour le programme *Municipalité Amie des Aînés, programme de soutien à la démarche : Volet 2 – soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés* ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet l'embauche d'une ressource, à la MRC, pour soutenir les plans d'action MADA sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ont une politique et un plan d'action Municipalité Amie des Aînés ;

CONSIDÉRANT QUE 80 % des municipalités du territoire doivent accepter de participer à la démarche ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède déjà l'expertise pour la réalisation d'une démarche régionale MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre en œuvre son plan d'action MADA et de participer à cette démarche régionale ;

IL EST PROPOSÉ D'APPUYER la MRC les Jardins-de-Napierville dans sa demande d'aide financière pour l'embauche d'une ressource **ET** de participer à la démarche sous la coordination de la MRC dans le cadre du programme *Municipalité Amie des Aînés, programme de soutien à la démarche : Volet 2 – soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés*.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)		
#	Prénom	Initiales	#	Prénom	Initiales	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5	Daniel Racette	O		
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6	Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :			ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :			REJETE	

11. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

19-09-141 Demande de dérogation mineure afin de permettre le lotissement d'un terrain situé en face du 571A rang des Sloan d'une superficie inférieure à celle permise par le Règlement de lotissement 2015-260

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux critères d'évaluation édictés par l'article 15 du *Règlement sur les dérogations mineures* numéro 2015-262 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 14 du *Règlement sur les dérogations mineures* numéro 2015-262 ;

« Une dérogation mineure peut être accordée à l'égard de toutes les dispositions du règlement de lotissement, à l'exception des dispositions relatives à la superficie minimale d'un lot à l'intérieur d'un îlot déstructuré. »

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs autres résidences unifamiliales à proximité ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a que très peu de lots disponibles pour la construction de résidences unifamiliales sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne porte pas préjudice aux propriétaires des immeubles adjacents ;

IL EST RECOMMANDÉ D'OCTROYER une dérogation mineure afin de permettre la création de la Parcelle 1 du lot 3 992 409 PTIE, du cadastre du Québec, situé sur le rang des Sloan, possédant une superficie de 2 261.9 m², tandis que l'article 19 du *Règlement de lotissement 2015-260* stipule qu'un lot non desservi en zone agricole doit avoir une superficie minimale de 2 500 m².



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE

12.COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

19-09-142 Confirmation de nomination du Contremaître – travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entériné l'embauche de Monsieur Alain Lécuyer, par la résolution 19-02-030, lors de la séance extraordinaire du 19 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de rendement réalisée, le 6 août 2019, par le Directeur général a démontré que l'employé surpasse les attentes de rendements établis par la direction générale ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur général à procéder à la confirmation de l'employé ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et affaires juridiques recommande de procéder à la confirmation de nomination, par la résolution 19-08-08, adopté lors de la séance du 8 août 2019 ;

IL EST RECOMMANDÉ DE CONFIRMER la nomination de Monsieur Alain Lécuyer à titre de Contremaître – travaux publics.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE

19-09-143 Nomination préventionniste haut risque

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Frédéric Bougie est à l'emploi de la Municipalité à titre de pompier permanent à temps partiel depuis le 4 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Frédéric Bougie a terminé et réussi tous ses cours en vue de l'obtention de son attestation d'études collégiales (A.E.C) Prévention des incendies JCC.07 en août 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de préventionniste haut risque est vacant depuis le début de l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et affaires juridiques recommande de procéder à la nomination, par la résolution 19-08-09, adopté lors de la séance du 8 août 2019 ;

IL EST RECOMMANDÉ DE NOMMER Monsieur Frédéric Bougie à titre préventionniste haut risque, **QU'UNE** période probatoire de six (6) mois, suivant l'embauche s'applique, **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le conseil municipal **ET QU'UNE** évaluation soit réalisée par le Directeur service de la sécurité incendie afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :		REJETE

19-09-144 Nomination de l'inspecteur en urbanisme et environnement

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale a procédé à l'affichage du poste d'inspecteur en urbanisme et environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a fait l'analyse de tous les curriculum vitae reçus ;

CONSIDÉRANT QU'UN comité de sélection d'embauche a été formé pour l'entrevue qui s'est déroulée à l'aide d'un questionnaire et d'un formulaire d'évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande de procéder à la nomination, par la résolution 19-08-10, adopté lors de la séance du 15 août 2019 ;



No de résolution
ou annotation

IL EST RECOMMANDÉ DE NOMMER Monsieur Yves Essono à titre d'inspecteur en urbanisme et environnement à compter de son premier jour de travail, soit le 27 août 2019, **QU'UNE** période probatoire de six (6) mois, suivant l'embauche s'applique, **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le conseil municipal **ET QU'UNE** évaluation soit réalisée par le Directeur général afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O			ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ ✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :				ADOPTÉ A LA MAJORITÉ
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :				REJETÉ

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Yvan Boulerice souhaite avoir un suivi concernant sa demande d'application de la réglementation encadrant les garages temporaires.
- Mme Marie-Hélène Dutil souhaite savoir :
 - si ça demande d'engager une brigadière afin de sécuriser la traverse des enfants sur la rue Principale a été autorisée par le MTQ ;
 - s'il est possible d'implanter une piste cyclable permettant de rejoindre les municipalités de Saint-Michel et/ou Sherrington ;
 - si le déneigement des trottoirs sera effectué cet hiver.

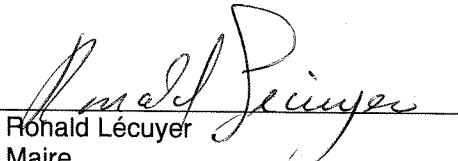
14. VARIA

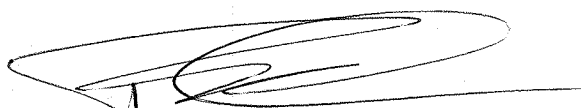
15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

19-09-145 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20h34

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O			ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ ✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :				ADOPTÉ A LA MAJORITÉ
# 4 – Marc Gaudreau	A	Maire suppléant :				REJETÉ


Ronald Lécuyer
Maire


Félix Champagne-Picotte, urbaniste
Directeur général et secrétaire-trésorier